

Réponses aux AFC

PROTECTION DE LA VIE

Nous reviendrons sur le délit d'entrave à l'IVG, vote pour lequel François Fillon était absent et qu'il prétend maintenant remettre en cause. « Marine Le Pen abrogera la nouvelle loi destinée à contrôler les sites anti-avortement : « Il faudra faire une véritable loi de santé publique avec pour objectif une baisse du nombre d'avortement. Il n'y a plus rien qui puisse justifier un remboursement intégral et illimité de l'avortement. Il faut arrêter de prendre les femmes pour des enfants, il faut les responsabiliser. ». (Marion).

Il faut développer les structures d'accueil pour laisser aux femmes le choix. Car 47% des IVG sont fait pour des raisons économiques. Il faut faire baisser nettement le nombre d'avortements.

Marine reviendra sur la loi Léonetti et a la ferme volonté de développer les soins palliatifs.

La fin de Vie.

Les médias, valets efficaces d'une culture de mort assumée, relaient complaisamment les nombreuses affaires qui du Dr BONNEMAISON à Vincent LAMBERT œuvrent pour une quasi dépenalisation de l'euthanasie. A l'opposé de cette vision morbide, inhumaine et juridiquement illégitime, je souhaiterais, élue, mettre en place une grande politique de santé permettant aux soins palliatifs d'avoir le rôle qu'ils méritent. En effet, ces derniers, trop souvent oubliés, à peine financés par l'Etat, restent pour moi l'ultime apport humain qu'il est de notre devoir d'offrir aux mourants : Accompagner le malade et sa famille afin que la fin de Vie soit un moment de tendresse, d'amour partagé et de soins adaptée. Ceci, afin de soulager la souffrance dans le respect naturel de la constitution humaine. C'est pourquoi, élue Députée, je m'opposerai à toute dérive euthanasique et j'agirai avec force pour la création et le développement, sur l'ensemble du Territoire National, de service de soins palliatifs.

« La loi Claes-Léonetti sur la fin de vie serait également revue pour revenir à l'ancienne version de la loi Léonetti. Le Front national a été seul à voter contre la nouvelle version de la loi Clays-Léonetti sur l'euthanasie » (Marion).

Cette recherche n'est pas indispensable scientifiquement, notamment depuis les découvertes des professeurs Yamanaka et Gordon, prix Nobel de médecine 2012, qui ont prouvé que les travaux sur les cellules souches non embryonnaires étaient aussi voire plus efficaces. Par ailleurs, l'autorisation de la recherche sur l'embryon soulève de graves interrogations éthiques et contredit l'article 16 du code civil aux termes duquel « la loi garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. ».

MARIAGE, FILIATION, CONJUGALITE

Nous reviendrons sur la loi Taubira du mariage pour tous. Cette loi pose aussi le problème de la filiation. Nous sommes opposés à l'adoption pour les couples de même sexe ou pour les personnes

seules. Abrogation de la Loi Taubira : sans effet rétroactif, pour revenir à un Pacs élargi. Cette abrogation a été votée à l'unanimité en BP. Marine a toujours répété qu'elle lutterait contre l'extension de la PMA, qu'elle s'opposerait fermement à la gestation pour autrui. La GPA est une nouvelle forme d'esclavagisme pour les femmes et nous y sommes farouchement opposés. Marine a dit qu'elle s'opposerait même à ce qui a été mis en place par la CEDH, c'est-à-dire la circulaire Taubira sur la retranscription obligatoire des enfants nés de GPA à l'étranger PACS amélioré : les partenaires homosexuels pourront bénéficier des mêmes avantages fiscaux et patrimoniaux que les couples mariés. Mais on exclut la filiation et le mot « mariage ».

En terminer avec l'adoption des célibataires, est une question de cohérence. Les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un cadre paternel et maternel, et à plus forte raison les orphelins adoptés.

Le divorce sans juge fragilise encore plus la famille, c'est un danger pour l'enfant. Il faut bien entendu protéger l'enfant au maximum en revenant dessus.

EDUCATION

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Le système scolaire français souffre aujourd'hui de son incapacité récurrente à se réformer pour le bien des enfants. En effet, ce que d'aucuns appellent le mammoth avance de réformettes en réformettes générant un pédagogisme exacerbé où les fondamentaux (lire, écrire, compter) sont souvent délaissés au profit de matières utopiques, voire totalement inutiles. Il est donc légitime que des familles se tournent vers des établissements hors-contrat qui leur permettent de trouver une adéquation entre leurs besoins d'instruction et la préservation d'un certain état d'esprit. Cette solution a un coût important et nécessite bien souvent des sacrifices financiers importants. Cette liberté dans le choix de l'école doit être préservée.

Je combats par ailleurs toute forme de dérive idéologique sur la vie affective au sein de l'école. L'éducation sexuelle revient aux parents. Je m'opposerai à l'intervention des lobbies LGBTQI et complices, car je refuse catégoriquement la propagande de ces associations, tournée vers la théorie du genre, les incitations aux vagabondages sexuels et le mépris affiché pour les convictions religieuses des familles. Idem pour l'intervention des officines dites antiracistes dans les écoles, qui prônent le communautarisme basé sur l'origine ethnique, et le dénigrement systématique de l'histoire de France.

Pour aller plus loin, je crois même qu'il faudrait définitivement couper toutes subventions à ces associations qui ne représentent qu'elles mêmes.

S'agissant de la pornographie dont les images parfois très violentes et avilissantes pour la femme blessent la conscience de l'enfant, je suis favorable à un stricte blocage des contenus pornographiques susceptibles d'être regardés par des enfants. Cela passe par le renforcement des filtres parentaux, y compris sur les smartphones des mineurs. Une piste proposée par l'actuelle ministre Laurence Rossignol serait de soumettre le maximum (dans l'idéal, tous) de sites pornographiques à la réglementation française afin que leurs accès soit conditionné à la présentation d'un numéro de carte bleu. La prévention contre la pornographie doit s'accompagner d'une pédagogie sur les rapports hommes-femmes, tournés vers le respect, la complémentarité, la

confiance et la fidélité. Tout cela n'a rien à voir avec du puritanisme ; en effet quel parent ne préfère cent fois que son enfant entende parler de respect et d'amour durable plutôt que de libertinage et de rapports sexuels jetables ?

Politique familiale

Restaurer le principe de l'universalité des allocations familiales : ne plus les conditionner aux revenus – ce qu'avaient fait les socialistes, et en maintenant leur indexation sur le coût de la vie.

Rétablir la libre répartition du congé parental entre les deux parents.

Préférence nationale dans le versement des allocations : réservées aux familles de nationalité française (aux couples dont l'un des deux parents au moins est français), évitant ainsi d'encourager la natalité étrangère en France, ce qui est un non-sens.

Rehausser progressivement le plafond du quotient familial.

Rétablir la demi-part des veuves et veufs et la défiscalisation de la majoration des pensions de retraite pour les parents de famille nombreuse.

Réactualisation du niveau des allocations sur le niveau de vie.

La transmission facilitée du patrimoine : mettant en place une fiscalité moins forte qu'elle ne l'est aujourd'hui et sur une durée plus faible : aujourd'hui, on peut transmettre sans taxation 100.000 euros à chacun de ses enfants tous les 15 ans, nous allons ramener ça à 5 ans.

Création d'une « loi SRU » pour les crèches : une exigence obligatoire de places en fonction du nombre d'enfants concernés dans les communes.